

DISPERSIONS SUR MC ET CC

Lorsque vous posez une journée joker, journée enfant malade, ou bien encore un arrêt maladie sur un vol journée dont le RPC déborde largement sur la journée du lendemain, ce RPC bien évidemment disparaît (puisqu'il est lié au courrier). Même chose si vous débarquez, le RPC de cette rotation ne sera plus le même, puisqu'il a été calculé en fonction de toute la rotation. Cette modification n'a pas d'incidence si vous avez une activité programmée le lendemain, mais peut être importante en cas de dispersion issue des tours de service. Prenons 2 exemples :

Exemple 1 :

- Le Jour 1, vous avez un A/R SVO programmé à 7h30. Le RPC de ce vol est de 24h. Vous êtes donc réengageable le Jour 2 à 16h. Le jour 2, sur votre TDS, vous avez une journée de dispersion programmée. Cependant, votre plage de non activité ne débutera qu'à la fin de votre RPC, c'est-à-dire à 16h. La Cie pourra vous envoyer un SMS pour vous donner un vol (en respectant l'heure de pointage, qui ne pourra pas se faire avant 16h). En fonction de la date et de l'heure de l'émission de ce SMS, vous aurez le choix ou non de refuser cette nouvelle activité.
- Si vous posez une journée joker le jour 1. Votre journée joker commence à 0h01 et finit à 23h59. Le RPC de 24h n'a plus lieu d'être puisque vous n'avez pas effectué le vol. Vous avez donc créé une période de dispersion. Cette période de dispersion n'est pas issue de votre TDS, comme celle initialement programmée, mais liée à la déstabilisation de votre fait du TDS. Le Suivi Planning, dès la connaissance de votre absence, va vous envoyer un SMS pour vous donner une nouvelle activité, qui pourra débuter dès 5H30 le Jour 2. (cf ACG p215) Vous serez tenu de faire ce courrier. S'il n'y a pas d'activité vous pourrez être placé de réserve. Le déclenchement éventuel de cette réserve ne devra pas remettre en cause le courrier suivant votre reprise d'activité. (cf ACG para 6.5.4. a) p 207)

Exemple 2 :

- Le jour 1, vous avez sur votre TDS un A/R MAD suivi d'un Aller MXP. Le Jour 2, vous rentrez de MXP et vous partez ensuite pour un A/R HAM. Cette rotation vous donne un RPC de 24h, vous êtes réengageable le Jour 3 à 15h. Le jour 3, vous avez une journée de dispersion programmée sur votre TDS. Votre plage de non activité ne commencera réellement qu'à 15h, heure de la fin de votre RPC. La Cie pourra vous envoyer un SMS pour vous donner un vol (en respectant votre RPC). En fonction de la date et de l'heure de l'émission de ce SMS, vous aurez le choix ou non de refuser cette nouvelle activité.
- Si le Jour 2, de retour de MXP vous débarquez. Le RPC de votre rotation va être modifié puisque vous ne l'avez pas effectuée dans sa totalité. Vous serez donc réengageable dans cet exemple le jour 3 à 6h. Comme vous étiez initialement en RPC jusqu'à 15h, vous avez créé une période de dispersion entre 6h et 15h. Cette période de dispersion n'est pas issue de votre TDS mais liée à la déstabilisation de votre fait de votre TDS. Le Suivi Planning, dès la connaissance de votre débarquement, va vous envoyer un SMS pour vous donner une nouvelle activité, qui pourra débuter dès la fin de votre nouveau RPC (6h). (cf ACG p215) Vous serez tenu de faire ce courrier. S'il n'y a pas d'activité, vous pourrez être placé de réserve.

Pour résumer, dans ces 2 cas, nous sommes confrontés à 2 dispersions :

- 👉 Une issue du TDS → **en fonction de la date et heure d'émission vous pourrez accepter ou non l'activité**
- 👉 L'autre créée par une déstabilisation du TDS du fait du PNC → **vous ne pourrez pas refuser l'activité**

LIVRET IR Long Courrier

Nous venons d'effectuer l'envoi de notre livret des IR Long Courrier à nos adhérents en accompagnement de notre lettre mensuelle.

Si vous êtes adhérents, il est important de nous signaler tout changement de secteur, nos envois aux adhérents pouvant être différenciés LC/MC.

📞 01 48 64 49 29

@ navigants@unac.asso.fr

SURBOOK BEPN

Après une période d'accalmie, il semblerait que les surbook de stages soit à nouveau d'actualité.

Si vous en êtes victime, pensez à vérifier qu'il vous soit bien crédité 4 Heures pour la première journée de stage annulée. Malheureusement, vous n'aurez rien pour la deuxième journée.

☹️ L'accord collectif ne le prévoit pas.

ADHÉSION UNAC - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :
Prénom :
Matricule :

Adresse :

Tél :
Mail :